

BE-A0542_722577_803180_FRE

Inventaire des archives du notaire Lambert- Joseph Henry (1786-1810)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements / compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Henry Lambert-Joseph.....	9
1 - 11 Répertoires des actes notariés. 14 juin 1786-18 avril 1810.....	9
12 - 33 Minutes des actes notariés. 14 juin 1786-18 avril 1810.....	10
34 - 41 Minutes des actes de ventes publiques de raspes de bois. 1787-1795....	11

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Henry Lambert-Joseph

Période:
1786 - 1810

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.817

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 41.00
- Etendue inventoriée: 0.80 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:
Henry, Lambert-Joseph, 1786 - 1810

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

De mauvaises conditions de conservation ont fortement fragilisé les documents décrits dans cet inventaire. Il est demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec la plus grande vigilance.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Henry Lambert-Joseph.

HISTORIQUE

Lambert-Joseph Henry ¹fut nommé notaire à Walhain-Saint-Paul par le Conseil de Brabant le 17 mai 1786 ². Il y instrumenta du 14 juin 1786 au 16 juin 1796. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que "*tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions ³. Les deux notaires qui instrumentaient à Walhain-Saint-Paul, René Alexandre Malfroid et Henry Joseph Henry ne seront pas renouvelés dans leurs fonctions lors de cette restructuration ⁴et la résidence notariale de Walhain-Saint-Paul sera supprimé. Désormais, seul un notaire officierait dans le canton de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin. Cependant, la résidence de Walhain-Saint-Paul sera réactivée à la demande du préfet le 8 ventôse an IX (27 février 1801) et confiée à Jean-Baptiste Jottrand. Celui-ci, muté le 16 germinal an IX (6 avril 1801) à Genappe, sera remplacé à Walhain-Saint-Paul dès le 16 messidor an IX (5 juillet 1801), par le notaire Henry Lambert-Joseph qui avait déjà instrumenté à Walhain-Saint-Paul de 1786 à 1796 ⁵. Celui-ci exercera du 17 juillet 1801 au 18 juin 1810 soit 6 jours avant son décès.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803),

-
- 1 Lambert-Joseph Henry est né à Grand-Rosière le 29 mai 1759 et est décédé à Walhain-Saint-Paul-Saint-Paul le 24 avril 1810.
 - 2 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxxvii.
 - 3 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.
 - 4 Affiche des notaires non compris dans le nouvel établissement du 8 novembre 1796 (18 brumaire an V). Archives de l'État à Bruxelles, Administration centrale du département de la Dyle, n° 3794.
 - 5 Le notaire Henry Lambert Joseph instrumenta à Walhain-Saint-Paul de 1786 à 1796 et de 1801 à 1810.

modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ⁶.

Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " *Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume* ".

ACQUISITION

Les archives du notaire Lambert-Joseph Henry furent conservées par ses successeurs en droit et ne furent versées aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve qu'en 2020 par Luc de Burlet, notaire à Nil-Saint-Vincent.

⁶ Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires). Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Certaines minutes de l'an 13 ont dû être détruites au regard de leur mauvaises conditions de conservation.

MODE DE CLASSEMENT

Les répertoires ont été placés en ouverture d'inventaire, suivent les minutes classées chronologiquement. Le notaire Lambert-Joseph Henry avait, pour les années antérieures à 1796, opéré une distinction entre les actes de ventes publiques de bois et les autres actes notariés. Cette distinction a été conservée.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE HENRY LAMBERT-JOSEPH

1 - 11 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 14 JUIN 1786-18 AVRIL 1810.

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1 | 14 juin 1786-16 juin 1796. | 1 chemise |
| 2 | 28 messidor an 9 (17 juillet 1801)-18 fructidor an 10 (5 septembre 1802). | 1 chemise |
| 3 | 1er vendémiaire an 11 (23 septembre 1802)-29 fructidor an 11 (16 septembre 1803). | 1 chemise |
| 4 | 11 vendémiaire an 12 (4 octobre 1803)-28 fructidor an 12 (15 septembre 1804). | 1 chemise |
| 5 | 2 vendémiaire an 13 (24 septembre 1804)-4ème jour complémentaire an 13 (21 septembre 1805) | 1 chemise |
| 6 | 5 vendémiaire an 14 (27 septembre 1805)-21 brumaire an 14 (12 novembre 1805). | 1 chemise |
| 7 | 11 janvier 1806-18 décembre 1806. | 1 chemise |
| 8 | 7 janvier 1807-29 décembre 1807. | 1 chemise |
| 9 | 6 janvier 1808-22 décembre 1808. | 1 chemise |
| 10 | 2 janvier 1809-29 décembre 1809. | 1 chemise |
| 11 | 8 janvier 1810-18 avril 1810. | 1 chemise |

12 - 33 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 14 JUIN 1786-18 AVRIL 1810.

- | | | |
|----|---|-----------|
| 12 | 14 juin 1786-29 décembre 1786. | 1 chemise |
| 13 | 10 février 1787-17 décembre 1787. | 1 chemise |
| 14 | 5 janvier 1788-27 décembre 1788. | 1 chemise |
| 15 | 3 janvier 1789-1er décembre 1789. | 1 chemise |
| 16 | 2 janvier 1790-30 octobre 1790. | 1 chemise |
| 17 | 5 janvier 1791-7 décembre 1791. | 1 chemise |
| 18 | 6 mars 1792-20 décembre 1792. | 1 chemise |
| 19 | 20 février 1793-22 juillet 1793. | 1 chemise |
| 20 | 17 janvier 1794-11 décembre 1794. | 1 chemise |
| 21 | 16 janvier 1795-28 décembre 1795. | 1 chemise |
| 22 | 10 janvier 1796-16 juin 1796. | 1 chemise |
| 23 | 28 messidor an 9 (17 juillet 1801)-14 fructidor an 9 (1er septembre 1801). | 1 chemise |
| 24 | 7 nivôse an 10 (28 décembre 1801)-18 fructidor an 10 (5 septembre 1802) | 1 chemise |
| 25 | 1er vendémiaire an 11 (23 septembre 1802)-29 fructidor an 11 (16 septembre 1803). | 1 chemise |

26	11 vendémiaire an 12 (4 octobre 1803)-28 fructidor an 12 (15 septembre 1804).	1 chemise
27	2 vendémiaire an 13 (24 septembre 1804)-26 floréal an 13 (16 mai 1805).	1 chemise
28	5 vendémiaire an 14 (27 septembre 1805)-21 brumaire an 14 (12 novembre 1805).	1 chemise
29	11 janvier 1806-18 décembre 1806.	1 chemise
30	7 janvier 1807-29 décembre 1807.	1 chemise
31	6 janvier 1808-22 décembre 1808.	1 chemise
32	2 janvier 1809-20 décembre 1809.	1 chemise
33	8 janvier 1810-18 avril 1810.	1 chemise
34	<i>34 - 41 MINUTES DES ACTES DE VENTES PUBLIQUES DE RASPES DE BOIS. 1787-1795.</i> 1787.	1 chemise
35	1788.	1 chemise
36	1789.	1 chemise
37	1790.	1 chemise
38	1791.	1 chemise
39	1792.	1 chemise

40 1793.

1 chemise

41 1794.

1 chemise